

Saint-Agathon

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION

Juillet 2018

NUMERO

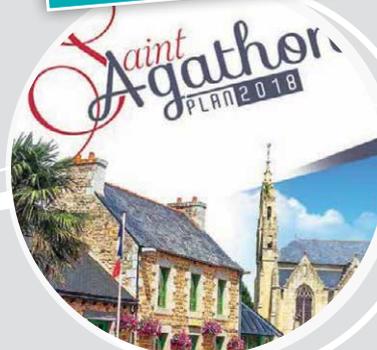
73



PROGRAMME
GRANDE OURSE



GUIDE DE
ST AGATHON



Plans et cartes
de randonnées

RANDO FROUT
NATURE





Taolenn

Sommaire

- 03. Le mot du maire
- 04. Commission urbanisme et voirie
- 06. Commission finances et budget
- 08. Commission affaires scolaires
- 10. Guingamp Communauté
- 12. Vie de la commune
- 13. Commission culture
- 16. Associations
- 21. Création d'entreprises
- 22. Environnement
- 24. Informations mairie

NUMÉROS utiles

■ Pharmacien

Sébastien Chéret, Tél. : 02 96 44 98 78
Un service de pharmacie de garde est organisé à partir de 19h30, le soir.
Les dimanches et jours fériés s'adresser à la gendarmerie de Guingamp

■ Infirmières

Claudine Guéguen, Tél. : 02 96 44 98 56
Magalie Moisan, Tél. : 06 76 66 52 36
Solene Goasdoué, Tél. : 06 76 66 52 36

■ Médecin

Dr. Denis Savidan, Tél. : 02 96 44 70 45

■ Kiné

Audrey Fore, Tél. : 02 96 43 50 16

Dépot légal : Juillet 2018

Ce bulletin a été réalisé par la commission communication de Saint-Agathon.

Responsable : Nicolas Turbot

Membres : Pierre Normant, Patricia Beurel, Alain Castrec, Josiane Perrot.

Photos : Mairie

Mise en page et impression : roudenngrafik 02 96 11 97 00

OUVERTURE de la mairie au public

Lundi, mardi, mercredi, jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30
vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h
le samedi de 9h à 12h (sauf juillet et août)

Tél. : 02 96 44 95 91

Fax : 02 96 44 98 68

E-mail : mairiesaintagathon@wanadoo.fr

Site : www.ville-saintagathon.fr

MÉDIATHÈQUE municipale

Tél : 02 96 44 72 53

Horaires d'ouverture :

Mardi : 15h30 - 19h

Mercredi : 15h - 19h

Vendredi : 15h30 - 19h

Samedi : 9h - 12h

14h - 17h

LA POSTE communale

Agence postale

Ouverture

Du lundi au samedi de 9h à 12h.

PERMANENCE des élus

■ Lucien Mercier, Maire, du lundi au vendredi 10h à 12h

■ Elisabeth PUILANDRE : sur rendez-vous le mercredi de 9h à 12h

■ Thierry LE GUENIC sur rendez-vous le jeudi

■ Anne-Marie PASQUIET sur rendez-vous le lundi

■ Patricia BEUREL sur rendez-vous

■ Alain CASTREC semaine impaire le lundi de 10h à 12h, semaine paire le mercredi de 10h à 12h

Tél. permanence : 06 72 81 61 23



Ce bulletin est imprimé sur papier recyclé et dans le respect de l'environnement



En résistance collective pour la maternité de Guingamp contre le projet régional de santé

Le conseil municipal, réuni le 13 juin dernier, a voté la motion dénonçant la fermeture de la maternité de Guingamp, prévue fin janvier 2019.

Une décision prise par le directeur général de l'Agence Régionale de Santé suite à la consultation sur le Plan Régional de Santé 2^e génération (PRS). Cette décision porte sur les documents constitutifs du PRS qui consulte :

- Le Cadre d'Orientation Stratégique (COS) Document qui fixe pour 10 ans les grandes orientations stratégiques de santé de la région.
- Le Schéma Régional de Santé (SRS) qui décline pour 5 ans les orientations du COS prévoyant les travaux à mener et les volets consacrés aux objectifs quantifiés de l'offre de soins en établissement de santé.
- Le Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins des Personnes les Plus Démunies (PRAPS). Ce programme est composé d'actions à mener, dans les 5 prochaines années, au profit des personnes en situation de précarité.

C'est à la suite des avis de l'ensemble de ces acteurs sur le PRS que le directeur régional de l'ARS a pris la décision, le 17 mai 2018, de passer de 4 à 3 sites de gynécologie obstétrique sur le Groupement Hospitalier de Territoire d'Armor (GHT) qui regroupe les centres hospitaliers publics de Saint-Brieuc, Guingamp, Lannion, Paimpol, Tréguier, Lamballe et Quintin. Ainsi, l'ARS notifie le non renouvellement de l'activité « Gynécologie obstétrique » au centre hospitalier de Guingamp et ce, à l'échéance du 31 janvier 2019.

Au-delà de la disparition d'un service public essentiel à nos jeunes populations, cette fermeture aura des conséquences néfastes sur l'attractivité de l'hôpital et de notre territoire. Alors que l'un des grands enjeux identifiés par l'ARS est la réduction des inégalités d'accès aux soins. Avec le pôle chirurgie, la maternité, avec ses 490 bébés qui naissent chaque année à Guingamp, est un des équipements majeurs du centre hospitalier de Guingamp. La haute autorité de santé n'a fait aucune remarque sur le fonctionnement de la maternité. Il appartient donc au

GHT de jouer son rôle en assurant la sécurité, par la mise à disposition de pédiatres et anesthésistes sur le site de Guingamp et de mesurer les conséquences et les risques pour les mamans et leurs bébés, obligés de se rendre à l'hôpital Le Foll, à Saint-Brieuc.

La conclusion de cette motion :

Cette fermeture est totalement injustifiée autant sur le plan sanitaire, que sur celui de l'accompagnement ou de l'aménagement du territoire. Dans ce contexte, et conformément au processus de consultation engagé par l'ARS pour le PRS 2018/2022, le conseil municipal, à l'unanimité, **émet un avis défavorable** sur le projet de PRS 2018/2022 ; **affirme la nécessité** de maintenir et conforter sur le site du Centre Hospitalier de Guingamp, tous les services (chirurgie, anesthésie, urgences...) et la maternité de Guingamp, équipement majeur et opérationnel, en capacité de répondre aux besoins de la population et d'assurer l'égalité de l'accès aux soins à toutes les populations ; **souhaite** que la consultation des collectivités territoriales par l'ARS pour le PRS 2018/2022 soit une réelle étape de concertation, avant toute prise de décision unilatérale sur ce schéma. ■

Bon été à tous !

→ Votre maire,
Lucien MERCIER



Les élus de St Agathon ont apporté leur soutien au mouvement contestataire

Travaux dans la commune

L'entreprise Eurovia s'attache actuellement à réaliser la pose des bordures et les travaux préparatoires de la rue du Stade. Ces travaux vont se poursuivre dans la rue de Toullan.

GP3A a réalisé la réfection du réseau d'eaux usées sur ces voies et procédé au remplacement des canalisations d'eau potable sur toute la rue de Toullan. Reste à réaliser, pour la fin de l'été, l'extension du réseau d'eaux usées sur la rue de Toullan. Les riverains concernés par cette extension seront contactés par GP3A pour positionner, sur un plan, l'emplacement et la profondeur de la boîte de branchement. La pompe de relevage ne sera posée que dans un second temps, selon un programme de travaux organisé par GP3A au niveau de l'agglomération.

Ces travaux ont pris en compte tous les réseaux :

- l'assainissement collectif a été remis en état et étendu sur la route de Toullan,
- les canalisations d'eau potable ont été

remplacées et le réseau renforcé,
 - les réseaux d'éclairage public et téléphonique ont été effacés,
 - le réseau d'eau pluvial a été totalement refait.

Le Lotissement La Source est en partie terminé. Les aménagements piétonniers et une partie de la voirie définitive ont été réalisés. Des dysfonctionnements ayant été repérés dans le réseau d'assainissement, les travaux d'étanchéité seront nécessaires avant de terminer la voirie définitive.

Malgré tous les efforts engagés par la commune pour que tout se passe dans les meilleures conditions pour les usagers, les entreprises étant en congé, les travaux ne reprendront qu'après la prochaine rentrée.

Un récent planning prévoit la fin de tous ces travaux courant octobre. ■



Les élus visitent le chantier de la Source



Pose de l'enrobé ou litissage de la Source



Extension AEP rue de Toullan



Vues des différentes phases des travaux

Travaux sur le RD 9

Les services du département ont procédé à d'importants travaux sur le RD 9, entre Kerhamon et Les Quatre Vents. Cette portion de voie départementale longue de 2 kilomètres a subi une réfection et un reprofilage. Le coût des travaux s'élève à 145 000 € et aura nécessité la pose de 2000 tonnes de bitume.



Rencontre avec les riverains de la rue de Kerjoly

Les élus de la commission urbanisme ont rencontré les habitants de la rue de Kerjoly, sur place, afin d'entendre les difficultés rencontrées au quotidien sur cette voie qui connaît depuis quelques années, une augmentation du flux de véhicules, principalement des voitures particulières, mais aussi les cars et autres véhicules lourds qui ont pris l'habitude, surtout depuis le plan de circulation mis en place par la ville de Guingamp, d'emprunter cette rue comme un « raccourci » menant au collège Jacques Prévert, au Lycée Notre Dame et au parc des expositions.

Suite à cet entretien, la commission a proposé de mettre en place une écluse, maintenant ainsi la vitesse de circulation de cette voie à 30 km à l'heure, tenant

compte également de la présence, à l'entrée de cette voie du SDIS et des locaux des services techniques de la ville de Guingamp.

Cette proposition n'a pas recueilli la satisfaction des habitants du quartier.

Les élus proposent donc de les retrouver à la mairie, après l'été, afin d'entamer un nouvel échange.

Un comptage de véhicules sera mis en place après l'été afin d'avoir un élément de base de travail. ■



Le Budget de la commune

C'est un budget maîtrisé ; en effet, le résultat en fonctionnement 2017 à hauteur de 722 451,11 €, permet, déduction faite du résultat d'investissement, d'affecter un excédent de fonctionnement reporté de 338 330,37 €. Cela ne s'est pas produit depuis 2014.

La capacité d'autofinancement brute de la commune s'élève à 75 2351,00 € et revient au même niveau qu'en 2013, année où la commune avait contracté un emprunt de 1500 000,00 sur 15 ans. La CAF nette de 62 2976,00 € permet et représente le reliquat disponible pour autofinancer de nouvelles dépenses d'équipement; elle est une des composantes du financement disponible.

Le financement disponible de

843 000,00 € représente le total des ressources dont dispose la commune pour investir, après avoir payé ses charges et remboursé ses dettes.

La trésorerie de la commune, différence entre le fonds de roulement et le besoin en fonds de roulement, est importante et se situe à hauteur de 1.015.121,00 €.

L'endettement de la commune diminue de façon régulière : l'encours est passé de 1 156 875,00 € au 1er janvier

2017 à 1 027 500,00 € au 31/12/2017 soit un remboursement d'emprunt de 129 375,00 €.

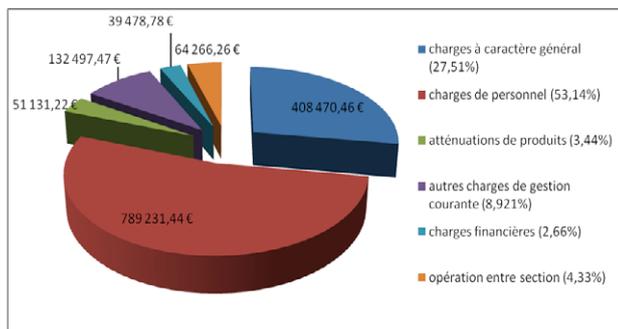
Tous ces éléments pour conclure qu'à partir de ce budget primitif 2018, la commune pourrait envisager sereinement d'autres investissements sans avoir recours à l'emprunt.

Cette situation budgétaire permet à la commune de Saint Agathon d'avoir une bonne visibilité de fonctionnement sans augmentation de la pression fiscale. ■

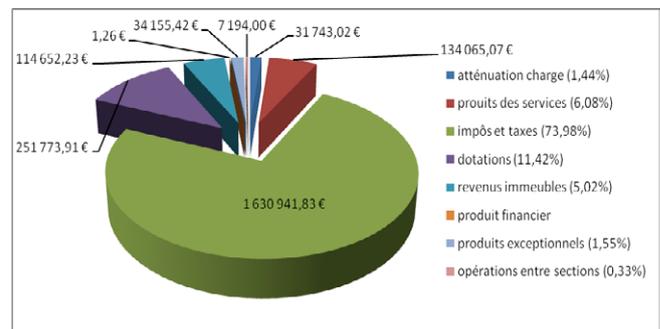
Compte administratif 2017

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 1 485 075.63 €



Recettes : 1 485 075.63 €



INVESTISSEMENT

Les opérations les plus conséquentes au niveau des dépenses effectuées au cours de l'année soit 822 121.20 € :

- Aménagement rue du stade et liaisons douces : 357 945 € ;
- Travaux d'agrandissement à l'école :

179 486 €

- Salle culturelle : matériel scénique et solde de travaux
- Remboursement du capital : 130 687.35 €.

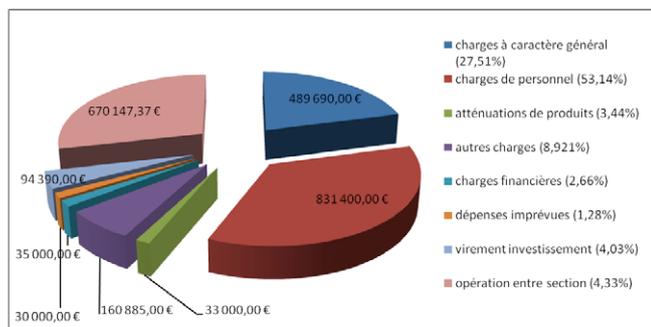
Les recettes s'élèvent à 664 388.28 € et comprennent :

- L'affectation du résultat : 406 616.19 €
- FCTVA : 46 460.03 €
- Taxe aménagement
- Des subventions : 119 930 € ■

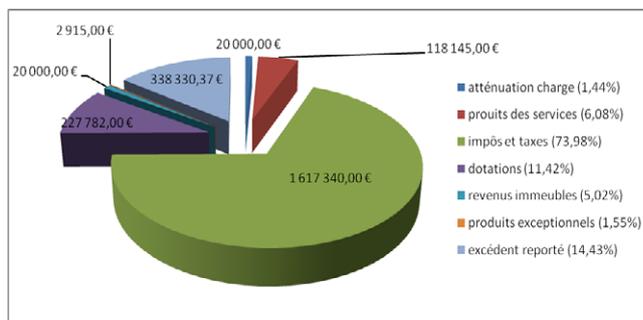
Budget primitif 2018

FONCTIONNEMENT 2 344 512,37 €

Dépenses



Recettes



INVESTISSEMENT

Les opérations les plus conséquentes au niveau des dépenses budgétisées sont :

- Les écoles (outre l'agrandissement de l'école maternelle, cette opération comprend, notamment, les travaux d'ADAP et l'équipement numérique de l'école élémentaire) : 137 500 € ;
- Liaison douces (rues du stade et de Toullan) : 640 000 €

- Aménagement et sécurisation à Kerauter : 139 000 €
- Remboursement du capital : 130 500.00 €.
- Report déficit d'investissement : 179 888.74 €

Les principales recettes reportées comprennent :

- L'affectation du résultat : 384 120.74 €
- FCTVA : 108 080 €
- Des subventions : 192 414.99 €
- Amortissement des frais relatifs au PLU : 94 390 €. ■

Mot de l'opposition municipale

Le début d'année est marqué par le vote du budget, qui impacte la vie de la commune sur l'année.

Le budget 2018

Les dépenses de fonctionnement sont de plus de 2 millions et 340 000 Euros (2 200 000 € en 2017).

Soit 1 000 € par habitant.

Exemples d'augmentations par rapport à 2017 :

- Charges à caractère général : + 6,4 %
- Charges de personnel : + 5,3 %

Ce budget dégage un excédent de 670 000 Euros ; qui est le deuxième poste budgétaire !!

Cette belle somme est versée à l'investissement : construction de bâtiments, voirie, achat de matériel ...

Et c'est pareil année après année. Et depuis combien de temps ?

D'où des dépenses d'investissement proches de 1 million et 600 000 Euros.

Nous avons voté **contre** ce budget. Car les dépenses de fonctionnement sont beaucoup trop élevées.

Des exemples parmi d'autres :

- Nous estimons de coût de fonctionnement de la Grande Ourse à 65 000 € minimum,
- auquel il faut ajouter une subvention de 10 000 € à Melrose ; le prêt gratuit de la salle pour 10 à 15 concerts, et le prêt d'un local.
- L'achat de tablettes à 520 Euros la tablette ! pour l'école élémentaire. Alors que de bons modèles à 200 € existent sur le marché.

Par an, Saint-Agathon dépense 500 000 Euros de plus que la moyenne des communes du département ; à taille égale : 2 200 habitants environ.

Mais comment font ces communes ??

Il y a des économies à faire, et sans diminution du service rendu.

Il faut une pause dans les achats d'équipement divers, penser à l'**impact écologique** de tous ces équipements et constructions.

Et exiger des autres communes une mutualisation plus active.

Aménagement de la commune

Une étude pour le bourg a été votée. Etude à 30 000 €. Une somme très élevée pour le travail à faire.

L'aménagement indispensable des rues du Stade et Toullan se poursuit.

D'autres quartiers n'auraient-ils pas besoin de réaménagements : la sécurisation vis-à-vis de la circulation, le cadre de vie, les routes ...? et pour des montants qui seraient souvent peu élevés.

Le lotissement de Kerauter : 139 000 Euros sont prévus en 2018 pour l'accès à Kerauter. Or le projet n'avance pas ; et bloque l'arrivée de nouvelles familles.

Le lotissement de la Source : Guingamp Habitat a demandé à la Commune une garantie d'emprunt de 459 809 € pour 6 pavillons que cet organisme construit à la Source. Cette garantie sur 40 ans a été votée en quelques minutes par

la Majorité le 16/5/2018. Nous protestons contre une décision sans débat, d'un montant financier non connu à l'avance, montant important qui engage juridiquement les St-Agathonnais jusqu'en 2058 !!

Ces garanties sont habituelles, paraît-il.... mais pourquoi le découvrir alors que les constructions sont presque finies ?

Suggestions ...

- Transmettre ce bulletin par Internet pour les volontaires. Avec une économie de papier, de frais d'impression (= 5000 €), de recyclage. Le bulletin est téléchargeable sur le site de la Mairie.
- Les non-volontaires auraient le modèle papier.
- Lutter contre la pollution lumineuse, dévoreuse d'énergie. Contre la pollution des sols, y compris dans les quartiers commerçants. Contre l'affichage sauvage,... En cette période « écologique », chacun doit faire un effort.

Site Internet :

Pour davantage de détails, résumés des Conseils Municipaux, donner votre avis, vous pouvez consulter le site de l'opposition : aint.agathon.free.fr ■

Bel été à toutes et tous.

→ Les Conseillers de l'Opposition.

Classes maternelles

Cette année, les trois classes de l'école ont mené des activités pédagogiques autour d'un thème commun : le vivre ensemble. Cela a été l'occasion de travailler les émotions, le partage, la coopération...

L'aboutissement de ce projet est un spectacle de chants interprété par l'ensemble des élèves de l'école à la Grande Ourse le 21 juin. Ce projet a été mené avec l'aide de Benoît Prual, musicien intervenant. Chaque classe a ainsi bénéficié de 6 séances pendant lesquelles ils ont appris différents chants, ont expérimenté des instruments. Le travail s'est poursuivi en classe : fabrication de décors, mise en scène...

Durant cette seconde partie de l'année, les élèves ont également assisté à un spectacle de marionnettes dans le cadre du festival Marionnet'ic : les TPS/PS se sont rendus à Etables sur Mer et les MS et GS à Pordic.

Nous remercions l'APE et la municipalité de Saint-Agathon pour le financement de ces sorties pédagogiques.

Nous vous souhaitons à tous de bonnes vacances ! ■

Pensez à inscrire vos enfants à l'école maternelle de Saint Agathon, auprès de l'accueil de la mairie, en vous munissant du livret de famille et d'un justificatif de domicile.

Classes élémentaires

La journée anglaise a débuté en musique

Tous les élèves de l'école ont chanté Hello Goodbye des Beatles. Ils portaient un uniforme comme les écoliers anglais.



Les mésanges

Grâce à une caméra, les élèves ont pu observer la reproduction des mésanges, de la fabrication du nid à l'envol des oisillons.



Visite à Océanopolis

à la découverte de la vie marine.



Moulins à eau

Les élèves ont fabriqué des moulins puis les ont testés dans le Frouit. L'énergie du courant a fait tourner les roues bien vite !



Les élèves de CM1 et de CM2 ont fait un voyage scolaire de deux jours. Ils ont visité le zoo de Beauval et le Château du Clos Lucé.

Le dortoir inauguré le 9 juin 2018, en présence de nombreux élus, enseignants, parents, personnel communal et enfants, complète l'école maternelle en la dotant de 30 nouveaux couchages pour les TPS et PS ; cette pièce de 70m², permet repos et bien-être avec son isolation thermique et phonique, son éclairage réglable et son sol en linoléum végétal. Le chauffage est diffusé de façon uniforme par les plaques radiantes du plafond. Cette pièce est également modulable car une fois les petits lits rangés de façon ergonomique, les 70 m² de sa surface permettent des jeux ou activités pédagogiques liés au projet d'école; un vidéo-projecteur complète la structure pour optimiser cet accompagnement pédagogique.

L'école maternelle de Saint Agathon composée de 3 classes doit être un lieu d'épanouissement pour les petits, par le langage qui favorise ensuite l'entrée dans l'écriture, la lecture et le calcul, ces fameux fondamentaux.

L'école élémentaire vient d'être équipée de matériel numérique (tableaux numériques et tablettes). Les 5 classes bénéficient donc d'un accompagnement supplémentaire dans le cadre du projet d'école. En effet, élément clé de la refondation de l'Ecole, la diffusion des usages du numérique dans l'enseignement constitue un puissant levier de modernisation, d'innovation pédagogique et de démocratisation du système scolaire. Le numérique est également un formidable outil d'inclusion des enfants en situation



Les élus à l'occasion de l'inauguration du nouveau dortoir de l'école maternelle

de handicap. La direction du numérique pour l'éducation assure la mise en place et le déploiement du service public, du numérique éducatif. Elle dispose d'une compétence générale en matière de pilotage et de mise en oeuvre des systèmes d'information. Par son origine, son ambition, ses missions et son organisation, elle incarne la stratégie numérique du ministère, un enjeu majeur pour l'école et la réussite des élèves.

Chaque rentrée scolaire est une interrogation liée aux effectifs de rentrée, (rentrée sept. 2018 : TPS : 3, PS : 25, MS : 16, GS : 19) ; cela motive d'autant plus la commune à améliorer les conditions d'accueil, à accompagner le fonctionnement et les projets d'investissement de l'école. Des portes ouvertes sont organisées chaque année pour

mieux communiquer et informer les parents.

Tous ces équipements ne seraient rien sans la qualité, la motivation et la compétence (leur extrême patience) des enseignants, des ATSEM, de la directrice de l'accueil périscolaire, des animatrices, du cuisinier, de ses collaboratrices, et de l'ensemble du personnel communal.

Toutes ces personnes contribuent au quotidien au bien-être et à l'épanouissement des enfants.

Tout commence à l'école, véritable lieu de vie et terreau des futurs acteurs de la société. La commune de St Agathon essaie de contribuer au mieux à la qualité de son école. C'est aussi un enjeu majeur pour la pérennité et la revitalisation de son bourg. ■

→ AM PASQUIET.

Accueil périscolaire

En début d'année, nous avons abordé les différents éléments de notre planète.

Chaque animateur a proposé une activité sur l'eau, la terre, le feu et le vent.

En dernière période, nous profitons de l'extérieur. Chaque matin, les enfants et les animatrices imaginent des jeux d'équipe (sport, défis) pour les copains du soir. Cet esprit collectif satisfait tout le public.

La fréquentation à la ribambelle est toujours aussi importante. Nous accueillons en moyenne 38 enfants le matin et 45 le soir.

L'année se termine dans quelques semaines et toute l'équipe d'animation vous souhaite d'excellentes vacances. ■



A vot'santé



Guingamp Paimpol
Armor-Argoat AGGLOMÉRATION

Guingamp communauté pendant plusieurs années a essayé en vain de mettre en place une maison médicale sur notre territoire afin d'attirer de nouveaux médecins et ainsi essayer de pallier au manque récurrent de praticiens sur Guingamp et sa périphérie.

Malheureusement, malgré tous les efforts déployés et un nombre impressionnant de réunions avec les professionnels de santé, ce projet n'a pu voir le jour peut-être à cause du manque d'engagement des médecins en place ou peut-être à cause des exigences de l'Agence Régionale de Santé auxquelles ne souhaitaient pas adhérer ces mêmes médecins.

Conscient du problème, GP3A se repenche sur le problème.

Au-delà d'être une des principales préoccupations de la population, le déclin constant de la démographie médicale sur notre territoire impacte considérablement l'offre de soins et les centres hospitaliers du territoire en fragilisant leur activité.

Le 3 avril 2018, le conseil d'agglomération a pris acte de ces réalités et s'est engagé à contribuer au maintien et au développement de l'offre médicale en affirmant un soutien de l'agglomération aux établissements hospitaliers de son territoire et en validant la création d'un dispositif de fonds de concours aux communes afin de maintenir et développer la présence médicale.

En parallèle, l'agglomération a travaillé à l'élaboration d'un schéma global de l'offre de soins afin d'organiser la présence médicale sur son territoire. La création d'un Centre de Santé pourrait permettre d'attirer de nouveaux médecins mais aussi de maintenir et consolider l'activité de certains services des centres hospitaliers de Guingamp, Bégard et Paimpol.

Proposition d'un schéma global de l'offre de soins :

Une offre de soins cohérente avec les bassins de vie qui composent l'agglomération, prenant en compte :

- les spécificités du territoire telles que la faible densité du territoire, une population âgée ainsi qu'une précarité importante.
- la répartition de la présence médicale en 2017.
- la répartition du nombre potentiel de départ à la retraite des médecins généralistes à l'horizon 2022. (55 en 2017 à 25 en 2022)

Création d'un Centre de Santé au sein du Centre hospitalier de Guingamp :

La création d'un Centre de Santé répondrait à l'urgence de la désertification de la présence médicale et au soutien de l'activité hospitalière en trouvant une adéquation avec les nouvelles pratiques des médecins. Il s'agit alors de recruter des médecins intéressés pour partager leur exercice entre une activité hospitalière et une activité de consultations externes.

La signature d'une convention de partenariat entre GP3A et le Centre Hospitalier de Guingamp est prévue en septembre/octobre 2018 et devrait donc permettre à partir de cette date l'ouverture et le recrutement des médecins pour ce centre de santé.

À noter que le 29 Mai 2018, Le Conseil Communautaire a validé ce projet par 76 voix pour et 2 abstentions.

Espérons que ce dispositif voie le jour et qu'il permette de régler ce problème crucial pour nos habitants. ■

J'aime ma mater

L'Agence Régionale de Santé (encore elle !!!) a confirmé dans un communiqué du 22 Mai 2018 la fermeture de l'activité maternité au Centre Hospitalier de Guingamp à compter du 1^{er} Février 2019.

Cette mesure injuste et injustifiée doit être combattue avec force !

CARHAIX a réussi à inverser la tendance, GUINGAMP doit réussir avec le soutien de toutes et tous.



Une mutuelle abordable pour chacun d'entre nous

Le Contrat Local de Santé du Pays de GUINGAMP a permis de mettre en évidence que nombre d'entre nous n'ont pas une couverture santé satisfaisante.

Le frein principal : le coût de la complémentaire santé

Destiné avant tout à ceux d'entre nous qui n'ont pas de complémentaire santé, le nouveau dispositif porté par le Pays de Guingamp est accessible à tous avec un coût ajusté à toutes les bourses. Les chiffres sont éloquentes. 5 300 habitants sur les 110 000 qu'abrite le Pays de Guingamp (qui rassemble GP3A ou Guingamp Paimpol Armor Argoat agglomération; LAC ou Leff Armor communauté, et l'île de Bréhat.) ne disposent pas de complémentaire santé.

Un constat dont s'est saisi le Contrat local de santé (CLS), signé en 2016 sur le territoire, dont le but est « d'améliorer l'état de santé et la qualité de vie des habitants » et qui a amené les membres et les élus à proposer une mutuelle de santé pour tous.

Accessible à tous

Le Pays s'est rapproché de l'association Actiom qui offre onze niveaux de garanties différents, proposés par quatre mutuelles distinctes

Un dispositif qui concerne chacun de nous car « ça ne coûte rien de comparer ».

Des réunions publiques ont été organisées sur le territoire pour présenter cette nouvelle offre

Désormais des permanences sont organisées à la demande. Dès que 7 personnes sont inscrites un rendez vous est fixé au plus près du domicile des inscrits.

Vous souhaitez comparer la protection dont vous disposez, inscrivez-vous et présentez-vous muni de documents précisant votre situation familiale ainsi que votre couverture mutuelle (liste des prestations couvertes et taux de prise en charge). ■

L'aide à l'acquisition d'une complémentaire santé : ACS

Vos revenus mensuels de salaires, retraite ou pension d'invalidité... sont inférieurs à 992 € vous pouvez bénéficier de l'Aide à l'acquisition d'une complémentaire santé ACS.

Le dossier est à retirer et à compléter disponible auprès de votre CCAS en mairie ou directement en ligne sur le site CMU.fr / ACS

N'hésitez pas à vous renseigner en mairie.



La CMU

Vous êtes bénéficiaire du RSA ou de tout autre revenu minimum (pension de retraite minimale, AAH, Aide parents isolés....) vous avez des droits en matière de prise en charge des soins. Les dossiers peuvent être complétés en mairie, auprès de la CPAM ou de la MSA, auprès d'un travailleur social.

N'hésitez pas à demander les renseignements en mairie auprès de l'agent en charge du CCAS.

E. PUILLANDRE

Adjoint au Maire à St AGATHON
Membre du collectif du contrat local de santé



**Contact : « Actiom », tél. 05 64 10 00 48
(prix d'un appel local).**



**EXPOSITION PHOTO
Vos mutuelles au coeur de la société :
150 ans d'innovations**

Les bébés 2017

Les bébés nés en 2017 accompagnés de leurs familles ont été reçus à La Grande Ourse, à l'occasion de la fête des mères. Ils ont reçu, chacun, un magnifique rosier offert par la municipalité. 16 naissances ont été enregistrées pour l'année 2017, 6 filles et 10 garçons.



La 8^e édition de Rando Froust Nature

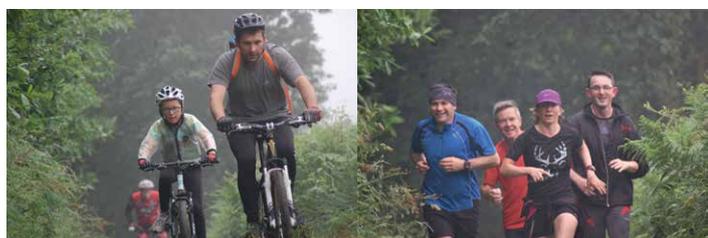
Organisée le 10 juin dernier par le comité d'animation, les associations communales de rando pédestre, marche nordique et la commune, cette 8^e édition a connu son succès habituel avec environ 350 participants.



Remise d'un chèque de 600 euros aux associations par Hervé Boutin et le comité d'animation

Cette rando permet aux participants de découvrir, à pied, à partir de la salle de sports, les chemins creux, le Froust, ruisseau qui traverse la commune, sur 8, 12 et 16 km. D'aller voir plus loin en VTT sur Pabu, Le Merzer, Pommerit-le-Vicomte et Plouisy pour 19, 28, 33, 45, 55 et 63 km. Le tout sans classement et avec ravitaillement distribué sur tous les circuits

Les bénéficiaires de cette journée sportive sont reversés aux associations Leucémie Espoir et François Aupetit. En 2017, la manifestation a permis de remettre 600 € à chacune de ces associations. Merci à Hervé BOUTIN et son équipe de bénévoles qui, en plus de l'organisation, entretiennent les chemins pour qu'ils soient praticables en toute saison. ■



Pleins feux sur

LA **GRANDE OURSE**
Karr Arzhur

Programmation, Septembre à décembre 2018

LA GRANDE OURSE BRILLE ENFIN.

Après 6 mois de concerts et spectacles, nous nous réjouissons du succès rencontré par la programmation de ce début d'année.

En effet les spectacles proposés ont été une réussite tant par la qualité de ceux-ci que par la fréquentation (en forte hausse)

Nora Hamzawi a débuté la saison avec un one women show qui a affiché complet, Nina Attal nous a enthousiasmé par ses solos de guitare enflammés (la recette de ce concert a été reversée à l'association la Maison de l'Arcoat pour aider à financer un programme pour des femmes avec un passé conjugal violent).

Et enfin, Cock Robin a déplacé la foule des grands soirs avec plus de 600 personnes pour un concert d'anthologie.

Nous n'oublions pas non plus les propositions de Melrose telles que Chris Slade, No One Is Innocent Elliot Murphyqui ont rencontré un public fervent et nombreux.

Après quelques déceptions en 2017 sur le taux de fréquentation d'un ou deux spectacles (tel que Transistoire qui méritait une plus grande visibilité), nous sommes très satisfaits de voir que la Grande Ourse s'inscrit maintenant dans le paysage des salles culturelles des Côtes d'Armor qui comptent.

Pour faire vivre ce projet nous avons depuis son ouverture « sanctuarisé » un budget de fonctionnement de 50 000 euros par an recouvrant l'ensemble des dépenses (contrats, location de matériel, impôts Sacem, restauration hôtellerie ...)

Cela peut paraître excessif mais ne représente que 2% du budget de fonctionnement de la commune,

celui-ci étant de 2 344 512 euros.

Alors la salle culturelle est-elle le tonneau des Danaïdes que décrit si souvent une opposition en mal de propositions constructives, qui choisit l'immobilisme au dynamisme, préférant arguer que cet équipement devrait être utilisé par les Saint Agathonais puisque ce sont eux qui la « payent » etc. Que peut apporter la culture sur un territoire ?

Pour bien comprendre ce coût financier, il est important de savoir que la taxe foncière sur laquelle sont collectées les recettes de la commune représente 25% pour les Saint Agathonais contre 75% aux entreprises présentes sur la commune et cette taxe foncière correspondant à 75 % des recettes fiscales de la commune. Nous voyons bien que ce ne sont pas uniquement les gens de Saint Agathon qui ont aidé au financement de ce projet mais bien l'effort demandé aux entreprises.

Pour notre part nous pensons que c'est une chance d'avoir un tel équipement sur notre commune.

Son taux d'utilisation nous démontre qu'elle répond pleinement aux attentes de tous avec plus de 110 jours d'occupation en 2017.

Nous espérons que le programme que nous vous présentons pour le deuxième semestre de cette saison 2018 saura répondre aux attentes et à la curiosité de tous et vous invitons à découvrir cette nouvelle aventure.



DELGRES

Une batterie métronomique et féline à la fois, des riffs de guitare dobro trempés dans la braise, un tuba cabossé d'où s'échappent des lignes de basse telluriques... Voilà DelGRES, un power trio qui réinvente le blues en y injectant une transe rock abrasive qui évoque autant la soul des Touaregs que celle de John Lee Hooker et des Black Keys, tout en portant un message séculaire, celui de Louis DelGRES, héros de la lutte contre l'esclavage en Guadeloupe. Voilà aussi pourquoi cette musique rebelle et brûlante, à travers les frissons qu'elle dégage, nous parle autant aujourd'hui, en faisant vibrer aussi bien nos corps que nos esprits.



HAROUN

Loin des codes du one-man-show, Haroun impose son style de premier de la classe. Son humour acide, noir et pince-sans-rire, touche à tout. Éducation, politique, religion, terrorisme ou encore écologie... Haroun jette un regard aussi ironique que malicieux sur notre monde et fait de nous les complices de son exploration dans l'absurdité de nos existences éphémères. Fine mouche, Haroun vanne tout ce qui bouge sans jamais tomber dans la vulgarité, ni la malveillance. Il se meut avec aisance dans le décryptage du monde actuel.

Nourri à Coluche, Desproges, comme à la littérature et la philosophie, il apporte un souffle nouveau et décalé dans le paysage de l'humour. Toute sa modernité est dans sa facilité à capter les consciences de ses contemporains avec leurs grandes et petites lâchetés, toujours avec autodérision. Un one-man-show sans concession, où l'humour est une arme de réflexion massive.

- **SAX GORDON** • Dim. 23/09 • 17h30
- **LITTLE BOB blues bastards** • Dim. 30/09 • 17h30
- **Les adoléschiants entre (parent-thèses)** • Vendredi 5/10 • 21h
- **AYNSLEY LISTER solo** • Dim. 14/10 • 17h30
- **JAMIAH ROGERS & ANNIKA CHAMBERS** • Dim. 4/11 • 17h30
- **KIMBEROSE (+ 1^{ère} partie)** • Ven. 9/11 • 21h30
- **The BESTBEAT** • Dim. 2/12 • 17h30
- **HAROUN** • Dim. 9/12 • 17h30
- **DELGRES** • Dimanche 16 DECEMBRE • 17h30

N'oubliez pas, en novembre 2018, à la Grande Ourse et dans toutes les Côtes d'Armor : des films documentaires inédits, des rencontres avec les réalisateurs. Programmes disponibles en septembre à la mairie et à la médiathèque.

le mois du film documentaire
IB

19^e ÉDITION
NOVEMBRE 2018

Organisé par
Images en bibliothèques



Les adoléchians entre (parent-thèses)

Melrose produit de l'humour ?? c'est pour le moins inhabituel ! Oui, c'est vrai, mais c'est en partenariat avec le pôle jeunesse de Callac que cela se passe, et les bénéficiaires serviront à participer au financement d'une action du pôle pour les jeunes (excursion, activité...).

Après 20 ans d'intervention et d'accompagnement du jeune public autour de la santé, en France et à l'étranger, Franck Perrigault, psychomotricien, a décidé de mettre ses expériences en scène. Son spectacle "Les adoléchians" est un recueil de scénettes et de situations vécues, lors de ses conférences et interventions auprès des jeunes.

Dans son one-man-show, il aborde de manière humoristique les thèmes de la sexualité, de la drogue, des réseaux sociaux et d'autres sujets qui préoccupent les ados et leurs parents. Son parcours lui permet d'interagir avec aisance avec son public.

Une belle manière de faire de la prévention, d'ouvrir le dialogue et de rapprocher les générations.

Excitant, audacieux, et imprégné des traditions de Blues et Soul, Gordon a ensuite enregistré et fait de nombreuses tournées.



JAMIAH ROGERS & ANNIKA CHAMBERS

Invité récemment par Buddy Guy lui-même, Jamiah Rogers est un de ces jeunes talents encore inconnus dont le nom devrait s'imposer sur la scène blues dans les prochaines années !

Elevée dans un milieu très pieux, Annika Chambers s'est formée au chant au sein des chorales gospel de sa communauté. A l'âge de 25 ans, Annika a poursuivi son parcours en intégrant une chorale au sein de l'armée américaine et a ainsi participé à des tournées mondiales pour des concerts de soutien aux troupes américaines en opération.

De retour à Houston en 2011, Annika s'est ensuite entourée de divers musiciens pour former son groupe et lancer sa carrière de musicienne.

Sortie en 2014, son premier album « Making my Mark », a immédiatement propulsé Annika sur le devant de la scène avec une nomination aux BMA de Memphis dans la catégorie « meilleurs débuts ».

A l'image de la rencontre de l'an passé entre Marquise Knox et Kat Riggins, le groupe formé par Jamiah et Annika devrait ravir les amoureux de la note bleue ! Coralie Vuillemin. Immanquable !



SAX GORDON

Aucun autre interprète de la scène d'aujourd'hui ne fait vivre et ne fait avancer la grande tradition du R&B Sax américain comme Sax Gordon.

D'un début précoce dans les groupes de garage, les groupes d'église, les combos de jazz et les big bands dans le nord de la Californie, Gordon évolue encore pour travailler et enregistrer avec le géant de Bay-Area Blues Johnny Heartsman. Après un déménagement sur la côte Est, cinq ans et de nombreux enregistrements avec Luther "Guitar Junior" Johnson ont établi Gordon sur la scène internationale. Avec les encouragements de Luther, Gordon a continué à développer son style signature, éclatant, excitant, audacieux, et imprégné des traditions de Blues et Soul.

Gordon a ensuite enregistré et fait de nombreuses tournées



Les Beatles sont considérés comme le groupe le plus inf... l'histoire du Rock.

En seulement 8 années (1962/1970) les quatre musiciens pool ont eu un succès planétaire.

THE BESTBEAT est l'un des meilleurs groupes tribute de (La revue américaine Newsweek les a classés dans les trois leurs tributes au monde).

Un spectacle envoûtant des débuts du Cavern club jusqu'au bâtiment d'Apple, Bestbeat vous emmène dans un voyage dans les années 60 à travers la musique du plus grand groupe de musique du XXe siècle.

Sur scène, ils créent l'illusion avec les costumes des d



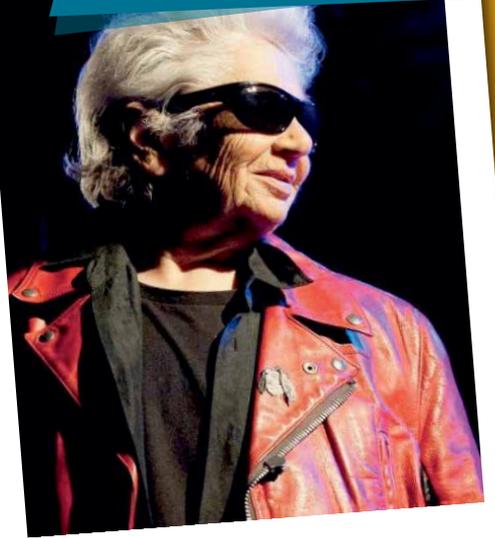
AYNSLEY LISTER
solo

Il est un incroyable talent, un guitariste polyvalent, des compositions enflammées, pleines d'émotions. Il a aussi plus de 86 000 albums vendus (10 ans avec Ruf record), des collaborations rigoureuses avec Jim Gaines, le producteur de Stevie Ray Vaughan, Steve Darrel Smith et Robbie Macintosh le guitariste de Paul McCartney, de nombreux soutiens : Peter Dinklage, John Mayall et Robert Cray, des milliers de concerts, plus de 16 000 spectateurs à sa dernière tournée dont l'ouverture pour le légendaire Lynyrd Skynyrd, des reconnaissances, il était dans le Top 10 Contemporary Blues Artists du magazine Classic Rock, aux côtés de John Mayer, Derek Trucks et Joe Bonamassa. Son album « Equilibrium » est dans le Top 10 des albums de Classic Rock, et Storming Home Sessions », a été élu meilleur album live dans le 2011 Blues Matters Writers Poll. Aynsley sera en tournée en Europe et en France pour nous faire découvrir son nouvel album « Eyes wide Open »



AYNSLEY LISTER
solo
KIMBEROSE
(+ière partie)

Il y a un an, cette jeune Française était élève infirmière. Aujourd'hui, avec son groupe, elle chante en anglais et les plateaux télé se l'arrachent. Cette chanteuse de 26 ans, née à Athis-Mons d'un père anglais et d'une mère ghanéenne, est en passe de devenir la nouvelle diva de la musique soul. Sa voix convoque instantanément la mémoire des divas du jazz et de la soul, de Billie Holiday à Amy Winehouse en passant par Nina Simone. Elle dit avoir toujours chanté. A 20 ans, Kimberly suit des études de psychologie pour devenir professeure. « J'ai vite compris que j'étais trop émotive pour ce genre de métier, j'ai laissé tomber. » C'est en fait qu'elle rencontre Anthony, infirmier urgentiste et guitariste, de neuf ans son aîné, qui fait de la musique avec son ami pianiste Alexandre. Quand elle a commencé à chanter, Anthony a tout de suite compris. Il la pousse à poursuivre dans cette voie. En 2014, après un court passage dans le télé-crochet « La Nouvelle Star », Kimberly décide de former Kimberose avec Anthony, guitariste et Alexandre au clavier. Coralie Vuillemin. Immanquable !



LITTLE BOB
blues bastards

Tout a commencé autour du grand port du nord de la France. Un trou grisâtre, balayé par le vent, appelé Le Havre. C'est de là que vient LITTLE BOB, et pour ceux pour qui ces choses là ont de l'importance, sachez que l'histoire de LITTLE BOB est parsemée de tous les bons ingrédients du Rock 'N'Roll. BOB en connaît plus que quiconque en matière de rues et bas fonds. Avec sa voix qui hurle aux étoiles il chante le Rock et le Blues qui nous soulèvent la peau et tourmentent nos sens. L'essentiel est là : une des plus belles voix du Rock qui balance comme personne des ballades poignantes et émouvantes, des Blues lancinants et des Rocks torrides. Avec le temps son Rock a évolué vers une musique plus profonde, plus basique, plus près des racines, certainement moins speed et moins "bruyante", mais toujours aussi puissante et envoûtante. A l'image d'un Bruce Springsteen ou un Neil Young, LITTLE BOB met en pratique une "certaine idée" du Rock'n'Roll, il a cet ingrédient magique qui fait la différence dans le coeur de ses fans : l'innocence, la ferveur, l'ingénuité et le pouvoir de l'émotion brute. LITTLE BOB trouvera toujours des admirateurs spontanés partout dans le monde. Chaque concert et nouveau disque de Little Bob sont une bonne nouvelle, ne serait-ce que parce que, comme disent les sages, "chaque fois qu'un rêveur..."

lue de
de Liver-
s Beatles
ente meil-
u toit du
magique
groupe de
différentes

époques qui ont marqué la carrière des Fab four (comme les périodes « Please Please me » ou « Sgt Pepper ») et pour une perfection incroyable, non seulement ce sont de musiciens hors pairs avec des qualités vocales magiques, mais en plus ils jouent sur des instruments d'époque afin de restituer à la perfection la magie qui a fait la Beatlesmania. THE BESTBEAT est le spectacle hommage à John Paul George et Ringo le plus authentique. D'une durée pouvant aller jusqu'à 2h30, le show revisite plus de 60 chansons de leurs idoles, ne laissant personne indifférent à la nostalgie et à l'émotion. Même les plus irréductibles ou inconditionnels fans des Beatles sont convaincus. Le groupe a joué en Grande-Bretagne, France, Suisse, Macédoine,

Grèce, Autriche, Monténégro, Bosnie-Herzégovine, Biélorussie, Roumanie, Bulgarie, Serbie, Slovaquie, Croatie, ... Ils ont également joué à la fête de Pamela Anderson en 2009, avec Peter Asher de Peter et Gordon duo, pour qui Paul McCartney a écrit plusieurs chansons, dont le tube intemporel " A world without love", que Peter a interprété avec Bestbeat en direct à la télévision. Les Bestbeat ont également joué à la Beatle Week 2014 à Liverpool.

Tennis ETC

Le club de Tennis de Pabu compte actuellement près de 150 licenciés dont plus de la moitié a moins de 18 ans et 15 sont inscrits au Mini Tennis (moins de 7 ans).



Informations

Les inscriptions pour la saison 2018/2019, sont déjà possibles au club. L'ETC St Agathon Pabu sera présent au forum des associations début Septembre.

Le tournoi de la Toussaint, le 1er sur nos nouvelles surfaces, a attiré près de 200 joueurs venus de toute la Bretagne. Le tournoi s'est déroulé dans une excellente convivialité grâce à l'aide des nombreux bénévoles présents durant les 15 jours. Notre second tournoi, qui avait lieu du 28 Avril au 12 Mai, avait parfaitement débuté avec près de 120 joueurs déjà inscrits au moment de l'élaboration de l'article.

Le club a également organisé 6 étapes Galaxie Roue, Orange et Vert (Circuit de Tournois pour les 8- 10 ans) durant l'année ainsi que 3 TMC (Tournoi Multi Chances) organisés à chaque fois sur 1 weekend :

- 1 seconde série Homme de 15 à 1/6 de 16 joueurs
- 1 troisième série Femme de 30 à 15/3
- 1 troisième série Homme de 30 à 15/1 ■

Résultats de la saison sportive

• Jeunes

- Les 16/18 G terminent 2ème de leur poule avec 4 victoires en 6 rencontres
- Les 9/10 G ont terminé 1er de leur poule et sont qualifiés pour les 1/2 finales départementales qui auront lieu courant juin.

• Femmes

- L'équipe 1 descend en D2
- L'équipe 2 descend en D4

• Hommes

- L'équipe 1 descend en R2
- L'équipe 2 se maintient en D1
- L'équipe 3 se maintient en D2
- L'équipe 4 se maintient en D3
- L'équipe 5 se maintient en D4 après avoir participé à la phase d'accession

• Individuel

- Patricia Raulo est 1/2 finaliste en Sénior + des Côtes d'Armor

Téléthon 2017

En décembre dernier, de nombreuses associations se sont rassemblées pour récolter des dons en faveur de l'Association française contre les myopathies, dans le cadre du téléthon.

Cette mobilisation à l'initiative de Norbert Cheraud a réuni différentes associations qui ont organisé diverses activités. Ainsi, un tournoi de foot en salle a eu lieu, dans la matinée, grâce à l'école de football avec la présence de 45 enfants des catégories U5, U7 et U9. L'après-midi était consacrée à la récolte de dons avec la participation d'une douzaine de joueurs au jeu de cartes, une quarantaine de randonneurs et marcheurs nordiques et 40 enfants et adultes de l'école de tir à l'arc. Tous étaient réunis dans le but de récolter un maximum de dons. Le Club du Bon Temps a apporté sa contribution en servant des crêpes, du café et du chocolat chaud et les Parents d'élèves ont vendu des sachets de bonbons et proposaient des ateliers maquillages.



Grâce à la participation et aux efforts de tous 700 euros ont ainsi pu être récoltés pour l'AFM. Ainsi, les participants ont pu

contribuer à faire avancer la recherche tout en passant un agréable moment. ■

Action de l'A.P.E sur 2017/2018

L'Associations des parents d'élèves avec un bureau élu lors de son assemblée générale du 20 septembre 2017 reste sur la même dynamique que leurs prédécesseurs.

Depuis l'élection en 2017, quelques actions mineures ont déjà eu lieu comme la vente de pizzas, des chocolats de Noël et aussi le passage du père Noël dans les classes de l'école maternelle et élémentaire. Mais aussi des membres du bureau qui ont tenu la buvette lors du concert de Fédé ou encore de Cock Robin.

La vente de sapins de Noël en partenariat avec le Point Vert le Jardin de Guingamp.

Tout au long de l'année, la permanence de la benne à papier est assurée par des membres du bureau ou des parents d'élèves. Cette permanence se tient tous les derniers samedis de chaque mois. Une réflexion est en cours pour installer une poubelle à papier à côté du conteneur suite à la difficulté de trouver du monde tout au long de l'année.

Sur cette année 2018, le rythme resta identique avec plusieurs actions majeures.

La première fut le loto du 14 janvier qui a connu une très bonne fréquentation, plus de 300 participants.

Le 17 février à 15h00, les enfants ont fait leur carnaval avec un gouter pris à 15h30 en commun avec les résidents de Beau Chêne suivi d'une boum à la maison des associations jusqu'à 18h00.

Le 25 mars fut le jour du vide-grenier qui a eu lieu dans la salle des sports et son parking. Cette année, le nombre d'exposants a été sensiblement à la baisse, la faute à une météo peu favorable. Par contre le vide-grenier a connu une belle affluence de chineurs.



De gauche à droite : Aurélie Larivière, Cédric Hoareau, Caroline Dagorn, Xavier Riou, Laëtitia Henry, Nadine le Diouris

Au mois de mai, le partenariat avec la Jardinerie St Martin aura permis à des familles de commander des plants.

Et enfin la dernière action qui nous fait finir l'année en beauté est la kermesse des écoles. Cette année encore les membres du bureau et les parents d'élèves ont fait preuve d'imagination pour que cette kermesse soit une grande réussite. A cette occasion, le bureau a convié à un pot de l'amitié, toutes les personnes ayant aidé l'APE au long de la journée.

Les membres du bureau remercient chaleureusement les parents d'élèves qui donnent de leur temps lors de nos différentes actions, ainsi que la mairie et les services techniques pour leur aide tant sur un plan logistique que technique. ■

Contact :

Mail : xriou22200@sfr.fr

Tél : 06.63.33.35.59



Le bureau est constitué par :

Xavier Riou, président
Caroline Dagorn, présidente adjointe
Cédric Hoareau, trésorier
Aurélie Larivière, trésorière adjointe
Laëtitia Henry, secrétaire
Nadine Le Diouris, secrétaire adjointe

Les randonneurs du Frouit

« La marche c'est bon pour la santé », les Randonneurs du Frouit se le disent tous les week-end, la marche permet d'avoir une activité physique pas trop violente et qui convient à beaucoup de personnes. L'association Les Randonneurs du Frouit est avant tout un club de loisirs dans lequel chacun trouve sa place quel que soit son niveau dans une ambiance faite de bonne humeur et de convivialité.

Informations

La reprise des randonnées est prévue début septembre avec un goûter, ainsi que l'établissement du planning pour le dernier trimestre 2018.

Pour les nouveaux adhérents s'adresser au 02 96 44 72 42 ou 06 64 39 89 12.



Le club compte actuellement 60 adhérents et la participation est régulière.

Un planning est établi chaque semestre, le rendez-vous a lieu un dimanche sur deux et tous les lundis à 13h30 et le mardi à 14h30 sur le parking de la mairie.

Au mois de mai, une vingtaine d'adhérents des Randonneurs du Frouit se sont offert une escapade ensoleillée dans

le golfe du Morbihan. Pendant trois jours ils ont parcouru une quarantaine de kilomètres sur les chemins de randonnée à Port-Brillac, la pointe de l'Ours, le port du Crouesty, Port Navalo, St Gildas de Rhuys ; le dernier jour traversée en bateau vers l'île aux Moines pour y passer la journée. Tous les marcheurs

retiendront de magnifiques paysages, un séjour ensoleillé unanimement apprécié.

Le 10 juin dernier les marcheurs participaient à la « Rando Frouit Nature » au profit des associations « Leucémie Espoir Céline et Stéphane » et « François Aupetit » (maladies inflammatoires chroniques de l'intestin) ■

Le Club du Bon temps

Le club du bon temps compte environ 103 adhérents qui se réunissent chaque mercredi après midi de 14h à 18h.

Différentes activités sont proposées comme la marche, les boules ou encore des jeux de cartes.



Un mercredi par mois est organisé un repas au prix de 12 euros, il a lieu à la salle des associations.

Un repas au mois de juin est également organisé pour célébrer les natifs du mois de juin qui fêtent leurs 80 et 90 ans, le repas leur est offert, ainsi qu'un panier garni.

Enfin, chaque année l'association termine l'année avec un repas de Noël.

Le 19 septembre prochain, l'association fêtera ses 40 ans avec un peu de retard, à La Grande Ourse.

La présidente note cependant un manque d'investissement dans l'association : personne ne veut prendre la relève, peut être dû à un problème générationnel, la moyenne d'âge étant d'environ 75 ans. ■

*Pour tout renseignement :
Présidente : 02.96.44.31.46
Marie-Anne LE PEUCH*

Etoile sportive



Application du Programme Educatif Fédéral au sein de l'école de foot de Saint Agathon



Depuis quelques années, la Fédération Française de Foot propose aux écoles de foot d'appliquer un programme éducatif facultatif qui aborde divers sujets liés à la pratique du football. Dans les grandes lignes, le programme propose de se servir d'une saison de foot pour faire passer, à travers les éducateurs des clubs, des messages forts de respect du matériel, des éducateurs, de l'équipe et des adversaires, des notions de citoyenneté, un peu d'environnement, de nutrition, de santé et enfin les règles d'arbitrage ainsi que de la culture sur le foot.

Chaque discussion/échange doit faire l'objet d'une fiche action PEF qui résume ce qui a été évoqué. Un concours est en cours pour récompenser l'école de foot qui a appliqué le plus le programme.

Cette saison, l'école de foot, forte de ses 137 licenciés répartis dans les catégories mini foot, U7, U9, U11, U13, U15, U17 et U19 a réalisé 22 fiches d'actions.

Par exemple, parmi les actions de cette saison :

- Responsabilisation et sensibilisation des enfants (U11) au lavage des maillots à la machine
- Quiz sur la nutrition pour la pratique du foot
- Mise en place d'une bourse d'échange pour les équipements de foot
- Elaboration par les joueurs eux-mêmes du règlement intérieur de la catégorie
- Mise en place de poubelles de tri dans les vestiaires
- Réalisation de stages de football à la journée lors des vacances scolaires

- Initiation à l'arbitrage notions théoriques et applications pratiques
- Réunion d'information aux parents sur le déroulement de la saison
- Réalisation d'une porte ouverte en juin et en septembre
- Moment d'échange d'images Pannini album de foot ligue 1 saison 2017-2018
- Invitation d'un joueur de l'équipe EAG pour qu'il vienne raconter son parcours, ses souvenirs et son quotidien.
- Réalisation et vente d'un calendrier avec toutes les catégories du club
- Notion de capitaine choisi : à la fin d'un match, les enfants élisent le joueur le plus courageux qui sera capitaine lors de la prochaine rencontre
- Quiz sur l'organigramme du club et du rôle de la municipalité
- Information sur le rôle essentiel de l'eau dans la pratique d'un sport
- Réalisation d'une vidéo avec les différentes catégories de l'école de foot
- Lors du match EAG-Bordeaux, les U11 qui étaient invités ont eu à répondre à un quiz sur le stade, les joueurs et les adversaires ■

La saison s'est terminée par notre tournoi le samedi 16 juin et le repas de l'école de foot le 1^{er} juillet



Marche Nordique

L'association Marche Nordique de Saint Agathon se porte bien. Nous sommes à ce jour 100 adhérents. Participation comme chaque année à la Rose Espoir en octobre 2017 ainsi qu'à la Marche Bleue.

Ce dernier projet initié par le CCA de Guingamp a pour but de réunir les personnes âgées mais aussi les associations sportives pour marcher ensemble et célébrer la contribution des retraités à la vie économique, culturelle et du rôle social qu'ils jouent dans notre société.

Nous avons également participé au Téléthon des associations de Saint Agathon le 9 décembre 2017 remis sur pied par le responsable de l'école de foot, Norbert Chéraud.

La galette des rois s'est déroulée le 12 janvier et nous en avons profité pour distribuer des nouvelles vestes au logo du club que nous avons achetées.

Nos deux sorties annuelles se sont bien déroulées :

- Tregunc les 21 et 22 avril
- Erquy le 24 juin.

Nous faisons toujours appel aux personnes intéressées pour être encadrants... Et suite à la création d'une section compétition cette année, un de nos encadrants est parti en stage du 5 au 9 mars (pris en charge par le club).



Le bureau a un peu changé :

Alain Puillandre - Laurence Le Breton : co-présidents
Anne-Philippe devient secrétaire à la place d'Isabelle Delemer, démissionnaire

Martine Morvan, secrétaire- Adjointe, Claude Tyrant, trésorier et Laurence Réty, trésorière adjointe.

Reprise des séances le 17 septembre 2018, formation pour les nouveaux adhérents du 03 au 16 septembre 2018 (pas de forum des associations cette année (1 an sur deux)).

Assemblée générale le 05/2018 – Galette des rois le 11/01/2019 ■

Jardins partagés

Les jardins sont magnifiques cette année



Grillades conviviales aux jardins partagés

C'est avec le même enthousiasme que nous poursuivons notre démarche du 100% bio, 100% naturel. De la semence à la récolte, nos légumes et nos fruits n'auront pas croisé un seul produit chimique. Comme prévu la grande serre s'avère un investissement précieux. Pour les amateurs de jardinage, il reste une petite parcelle libre et bien sûr propre et prête à la culture alors pas d'hésitation, venez rejoindre l'équipe.



Création d'entreprises et initiatives professionnelles dans la commune

Dorothee Prigent

Je m'appelle Dorothee Prigent, et je suis assistante administrative indépendante pour les professionnels de santé libéraux.

J'ai ouvert mon entreprise "A l'abri des factures" début avril 2018.

J'ai moi même exercé pendant 13 ans en tant qu'infirmière et j'ai pris la mesure de la lourdeur administrative spécifique à ces métiers et de l'importance de prendre soin de soi quand on prend soin de l'Autre.

C'est pourquoi j'ai décidé de mettre au service des infirmiers, des médecins, des kinésithérapeutes (...) mon expertise de soignante couplée à mes talents d'organisation, de gestion et de résolution de situations problématiques.

Ainsi, j'ai développé une offre de services

de proximité en gestion de

- facturation
- impayés
- demande de renouvellement des ordonnances auprès des médecins

Ces prestations 100% déductibles apporteront

- un gain de temps
- la sérénité
- la liberté d'esprit
- la focalisation sur leur cœur de métier
- le confort au quotidien de ces professionnels



Mes coordonnées

06.85.36.96.23

35, Banval 22200 Saint-Agathon

contact@alabridesfactures.fr

www.alabridesfactures.fr

Boucherie Bio Artisanal

Bio Artisanal, la boucherie de tradition 100 % bio, située sur la zone commerciale de Kerholo, à Saint-Agathon, change de propriétaire. James CHOUZENOUX, prend sa retraite.

Il vendait sa marchandise de viande et charcuterie biologique sur les marchés de la région. Il vient de céder son affaire à Miguel BEAUPLLET, issu également de la filière agroalimentaire.

Le nouveau propriétaire fabriquera la marchandise sur place. Il va étendre son activité sur les marchés, mais aussi va démarrer une activité de traiteur avec l'ouverture du magasin de Saint-Agathon à la clientèle. Ces derniers pourront également commander en ligne et récupérer leur marchandise dans les camions sur les marchés ou dans le magasin.

Le magasin sera ouvert les mardi, mercredi, vendredi et samedi de 9h30 à 12h30 et de 14h30 à 19h
Contact Miguel BEAUPLLET 09 63 41 30 69
contact@bioartisanal.com ■



ENCARTS :

n°1 CADRE DÉROGATOIRE

Seuls les produits à faible risque ou dont la classification comporte exclusivement une ou plusieurs des phrases de risque suivantes : R50, R51, R52, R53, R54, R55, R56, R57, R58, R59 ou une ou plusieurs des mentions de danger suivantes : H400, H410, H411, H412, H413, EUH059 peuvent être appliqués.

n°1 bis CADRE DÉROGATOIRE

Peuvent être utilisés, les produits exempts de classement, ou ceux dont la classification comporte exclusivement une ou plusieurs des phrases de risque suivantes : R50, R51, R52, R53, R54, R55, R56, R57, R58, R59 ou une ou plusieurs des mentions de danger suivantes : H400, H410, H411, H412, H413, EUH059.

n°2 RÈGLES À RESPECTER EN CAS DE TRAITEMENTS

Les zones doivent être délimitées par un balisage et font l'objet d'un affichage signalant au public l'interdiction d'accès à ces zones. Cet affichage informatif est mis en place au moins 24 heures avant l'application du produit, à l'entrée des lieux où se situent les zones à traiter ou à proximité de ces zones. Il mentionne la date du traitement, le produit utilisé et la durée prévue d'éviction du public, à minima 6 heures (se référer à l'étiquette produit).

n°2 bis RÈGLES À RESPECTER EN CAS DE TRAITEMENTS

Les zones qui font l'objet de traitement sont interdites d'accès aux personnes, hormis celles chargées de l'application des produits, pendant la durée du traitement. Le délai de rentrée doit être respecté, à minima 6 heures (se référer à l'étiquette produit).

n°3 CADRE DÉROGATOIRE

Le traitement des espaces à proximité des établissements scolaires, crèches, cantines, haltes garderies, centres de loisirs, aires de jeux, des centres hospitaliers et hôpitaux, des établissements de santé privés, des maisons de santé, des maisons de réadaptation fonctionnelle, des établissements qui accueillent ou hébergent des personnes âgées et des établissements qui accueillent des personnes adultes handicapées ou des personnes atteintes de pathologies graves reste possible à condition de respecter les règles établies pour ce site si elles existent (voir encadrés espaces verts, terrains sportifs, cimetières, ...) et si les obligations suivantes sont respectées :

- Utilisation de moyens matériels permettant de diminuer le risque de dérive des produits (buses anti dérive), ou
- Présence d'une haie de séparation présentant les caractéristiques suivantes :
 - continue et d'une hauteur minimale de 2 mètres et supérieure à celle de la culture en place ou des équipements du pulvérisateur distribuant la bouillie phytosanitaire,
 - la précocité de sa végétation doit limiter la dérive dès les premières applications,
 - son homogénéité (hauteur, largeur, densité de feuillage) et son absence de trous dans la végétation doivent être effectives,
 - sa largeur et sa semi-perméabilité doivent permettre de filtrer le maximum de dérive sans la détourner totalement.
- Dans le cas contraire, une distance de 5 m en culture basse, et 50 m en arboriculture, doit être respectée. L'application devra se faire dans tous les cas en respectant les arrêtés préfectoraux.

n°4 CADRE DÉROGATOIRE

Cette interdiction ne s'applique pas aux produits de bio-contrôle figurant sur une liste établie par l'autorité administrative, ni aux produits qualifiés à faible risque conformément à la réglementation en vigueur, ni aux produits dont l'usage est autorisé dans le cadre de l'agriculture biologique, ou dans le cas de lutte obligatoire ou de dangers sanitaires graves, sans alternatives.

n°5 CLASSES DE PRODUITS INTERDITS

L'utilisation des produits classés explosifs, très toxiques (T+), toxiques (T) ou dont la classification comporte les phrases de risque R40, R68, R62, R63, R48/21, R48/20/21, R48/21/22 ou R48/20/21/22 ou les mentions de danger H200, H201, H202, H203, H204, H205, H300, H301, H310, H311, H330, H331, H370, H372, H351, H341, H361 f, H361 d, H361 fd et H373 n'est pas autorisée, sauf en cas d'interdiction d'accès pendant 12 heures, après traitement.

n°6 CADRE DÉROGATOIRE

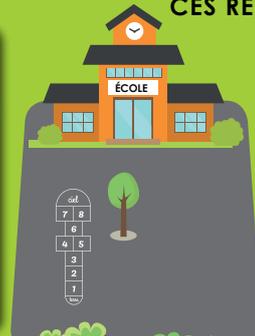
L'utilisation des produits phytosanitaires est autorisée pour l'entretien des voiries dans les zones étroites ou difficiles d'accès telles que les bretelles, échangeurs, terre-pleins centraux et ouvrages, dans la mesure où leur interdiction ne peut être envisagée pour des raisons de sécurité des personnels chargés de l'entretien et de l'exploitation ou des usagers de la route, ou entraîne des sujétions disproportionnées sur l'exploitation routière.

LA RÉGLEMENTATION PHYTOSANITAIRE POUR L'

CES RÈGLES S'IMPOSENT À

ETABLISSEMENTS SCOLAIRES, CRÈCHES, HALTES GARDERIES, CENTRES DE LOISIRS

Tous traitements réalisés sur les espaces verts, voiries et lieux de promenade situés dans l'enceinte de ces établissements sont interdits. Cette interdiction peut être levée si le cadre dérogatoire présenté dans l'ENCART N°4 est respecté. Dans tous les cas, les traitements dans ces espaces sont interdits sauf dans le cadre dérogatoire de l'ENCART N°1. En cas de traitement, il est impératif de respecter les conditions décrites dans les ENCARTS N°2 et N°2 BIS.



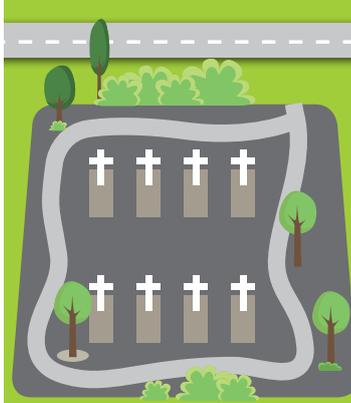
ESPACES À PROXIMITÉ

Le traitement des espaces à proximité des établissements scolaires, cantines, crèches, haltes garderies, centres de loisirs est interdit sauf cadre dérogatoire précisé dans l'ENCART N°3 et avec respect de l'ENCART N°2 BIS.



CIMETIÈRES

Si le cimetière a un caractère touristique, alors il est considéré par la réglementation comme un lieu de promenade. Il ne peut donc pas y avoir de traitement sur cet espace sauf si les mesures décrites dans les cadres dérogatoires des ENCARTS N°2 BIS et N°4 sont respectées. A l'inverse, si le cimetière n'est pas un lieu de promenade, alors les traitements sont autorisés à condition que les règles de l'ENCART N°2 BIS soient respectées.



COURS D'EAU, PLANS D'EAU

Il est interdit toute application directe de produit. Il est imposé de respecter une Zone de Non Traitement (ZNT) d'au minimum 5 m sauf avis contraire figurant explicitement sur l'étiquette du produit commercial et qui peut porter la ZNT à 20 m, 50 m ou plus de 100 m.



LIEUX DE PROMENADE

Il est interdit de traiter ces espaces sauf si les cadres dérogatoires décrits dans les ENCARTS N°2 BIS et N°4 sont respectés.



FORÊTS, LIEUX DE PROMENADE

Il est interdit de traiter ces espaces sauf si les cadres dérogatoires décrits dans les ENCARTS N°2 BIS et N°4 sont respectés.



ESPACES VERTS OUVERTS AU PUBLIC

Il est interdit aux personnes d'utiliser ou de faire utiliser des produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts accessibles ou ouverts au public relevant de leur domaine public. Cette interdiction peut être levée si le cadre dérogatoire présenté dans l'ENCART N°5 est respecté. Attention, il convient de respecter les règles de l'ENCART N°2 et N°2 BIS.



VOIRIE

Il est interdit de traiter les espaces de voirie sauf si les cadres dérogatoires décrits dans les ENCARTS N°4 sont respectés. Les traitements doivent respecter l'ENCART N°2 BIS et ne doivent pas être appliqués à moins d'un mètre des fossés.



AIRES DE JEUX

Tous traitements réalisés sur les aires de jeux sont interdits. Cette interdiction peut être levée si le cadre dérogatoire présenté dans l'ENCART N°5 est respecté. Attention, il convient de respecter les règles de l'ENCART N°2 et N°2 BIS.



ESPACES VERTS

Le traitement des espaces verts est interdit sauf cadre dérogatoire précisé dans l'ENCART N°3 et avec respect de l'ENCART N°2 BIS.



Le plus simple, c'est de se

Poster créé par la FREDON Bretagne dans le cadre du plan Ecophyto II - Date

ENTRETIEN DES ESPACES PUBLICS BRETONS

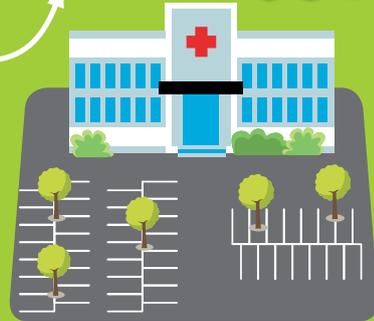
LA COLLECTIVITÉ COMME À SES PRESTATAIRES

HÔPITAUX, ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ, MAISONS DE RETRAITE

Tous traitements réalisés sur les espaces verts, voiries et lieux de promenade situés dans l'enceinte de ces établissements sont **interdits**. Cette interdiction peut être levée si le cadre dérogatoire présenté dans l'**ENCART N°4** est respecté. Dans tous les cas, les **traitements dans ces espaces sont interdits à moins de 50 m** des bâtiments accueillant du public vulnérable sauf dans le cadre dérogatoire de l'**ENCART N°1 BIS**. En cas de traitement il est impératif de respecter les conditions décrites dans les **ENCARTS N°2 et N°2 BIS**.

ESPACES À PROXIMITÉ

Le traitement des espaces à proximité des hôpitaux, établissements de santé, maisons de retraite est **interdit** sauf cadre dérogatoire précisé dans les **ENCARTS N°2 BIS et N°3**.



TERRAINS DE SPORT

Si l'utilisation du terrain est réservée uniquement à des fins sportives (n'est pas un lieu de promenade ou bien de regroupement pour faire autre chose que du sport) alors le traitement est possible sous réserve de respecter les règles décrites dans les **ENCARTS N°2 et N°2 BIS** et celles du cadre dérogatoire de l'**ENCART N°5**. Par contre, si le terrain sportif est librement accessible au public et utilisé comme lieu de promenade ou espace vert, ou sert de lieu de rassemblement non sportif, il est **interdit** de traiter l'espace. Cette interdiction peut être soulevée si les cadres dérogatoires présentés dans les **ENCARTS N°4 et N°5** sont respectés. Attention, dans ce cas, il convient aussi de respecter les règles présentées dans les **ENCARTS N°2 et N°2 BIS**.



BERGE DES FOSSÉS (même à sec), COLLECTEURS D'EAUX PLUVIALES, BASSINS DE RETENTION

Il est **interdit** toute application directe de produit sur les éléments du réseau hydrographique. Il est imposé de respecter une Zone de Non Traitement (ZNT) d'au minimum 1 m.

AVALOIRS, CANIVEAUX, BOUCHES D'ÉGOUT

Il est **interdit** toute application directe de produit.

ES ESPACES PUBLICS

Les produits phytosanitaires sur les espaces publics et voiries sont interdits. Cette interdiction peut être levée si le cadre dérogatoire présenté dans l'**ENCART N°4** est respecté. Attention, dans ce cas, il convient aussi de respecter les règles présentées dans les **ENCARTS N°2 et N°2 BIS**.

ES ESPACES PUBLICS

Les produits phytosanitaires sur les espaces publics et voiries sont interdits. Cette interdiction peut être levée si le cadre dérogatoire présenté dans l'**ENCART N°4** est respecté. Attention, dans ce cas, il convient aussi de respecter les règles présentées dans les **ENCARTS N°2 et N°2 BIS**.

ES ESPACES PUBLICS

Les produits phytosanitaires sur les espaces verts, voiries et lieux de promenade situés dans cette zone sont **interdits**. Cette interdiction peut être levée si le cadre dérogatoire présenté dans l'**ENCART N°4** est respecté. Dans tous les cas, les **traitements dans ces espaces sont interdits** sauf dans le cadre dérogatoire de l'**ENCART N°1**. En cas de traitement il est impératif de respecter les conditions décrites dans les **ENCARTS N°2 et N°2 BIS**.

ES ESPACES PUBLICS

Les produits phytosanitaires sur les espaces à proximité des aires de jeux sont interdits. Cette interdiction peut être levée si le cadre dérogatoire présenté dans l'**ENCART N°3** est respecté. Attention, dans ce cas, il convient aussi de respecter les règles présentées dans les **ENCARTS N°2 et N°2 BIS**.

passer des produits phytosanitaires !

de mise à jour : Avril 2018 - Contenu validé par la DRAAF Bretagne - © Illustrations : Freepik et FREDON Bretagne

Concernant la propreté urbaine, la commune a passé un contrat avec le SMEGA concernant la mise en place zéro phytos. Nous nous y tiendrons.

Nos agents doivent oublier le pulvérisateur rempli de produits dés herbants qui laissait les espaces publics exempts de toute végétation pour six mois. L'entretien mécanique et manuel prend du temps et demande des interventions plus régulières.

Avec moi, les élus, les services et plus largement les élus et associations du territoire travaillent à trouver de nouvelles techniques d'entretien, pérennes, efficaces, soucieuses de la protection de l'eau et des milieux naturels sensibles.

Il faut tout simplement travailler autrement et avoir un nouveau regard sur les plantes dites « mauvaises herbes ».

Il nous faut prendre conscience que nous faisons partie de la biodiversité et nos futures générations dépendront d'elle.

Les 3 grandes échéances de la Loi Labbé

2017 :

1. interdiction des pesticides chimiques pour l'État, les collectivités locales et les établissements publics.
2. fin de la vente en libre service des pesticides chimiques pour les particuliers.

2019 : interdiction des pesticides chimiques pour les particuliers

Les enjeux pour la santé et l'environnement :

20 millions de jardiniers amateurs 70 000 tonnes environ de matières actives commercialisées en France chaque année. Un peu plus de 5 000 tonnes environ utilisées chaque année dans les jardins, espaces végétalisés et infrastructures

Les pesticides chimiques : de quoi parle-t-on ?

Il existe essentiellement trois types de pesticides :

- les herbicides, contre les herbes indésirables, dites « mauvaises herbes »,
- les insecticides, contre les insectes,
- les fongicides, contre les maladies causées par les champignons

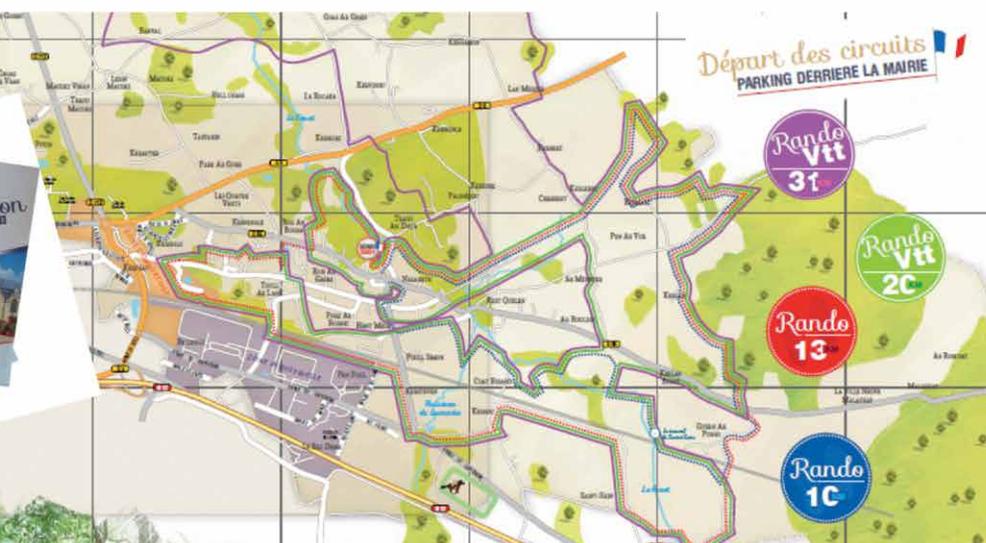
Le passage au zéro pesticide est certes un défi, mais avant tout l'opportunité de proposer une nouvelle conception de la nature en ville, celle d'une matrice verte, riche de biodiversité et bénéfique à tous.

Pour approfondir : https://www.ecophyto-pro.fr/data/guide_0pesticides2018.pdf

Infos diverses

MAIRIE TI-KÊR

Guide pratique de la commune et cartes de randonnée vtt et pédestre



Reconnaître et surveiller les plantes invasives, et les parasites réglementés en Bretagne

Fédérer les détenteurs de végétaux autour du sanitaire et de la protection du patrimoine naturel...

La FREDON Bretagne fédère les quatre Fédérations départementales de lutte contre les Organismes Nuisibles ainsi que les détenteurs de végétaux, qu'ils soient professionnels (agriculteurs, pépiniéristes, collectivités, etc.) ou particuliers en zones rurales comme urbaines. Notre Fédération a pour objet essentiel la protection de la santé des végétaux et du patrimoine naturel. Notre équipe réalise des missions de surveillance, de prévention et de lutte, de conseil et de formation vis-à-vis des dangers sanitaires qui peuvent porter atteinte à la santé des végétaux, de l'environnement ou de la santé publique sur l'ensemble de la Bretagne

Des publications en ligne, des conseils pour les particuliers, les professionnels et les collectivités Tout sur le site : <http://www.fredon-bretagne.com>



Nids de frelons asiatiques : la saison commence fort :

Depuis deux semaines, la municipalité reçoit de nombreux appels concernant les nids de frelons asiatiques. Nous vous rappelons que leur identification et leur destruction sont intégralement prises en charge grâce à un partenariat entre la municipalité et GP3A.

N'hésitez pas à faire appel à l'éléu référent de la commune qui viendra identifier l'espèce et qui procèdera à la destruction du nid primaire ou qui fera appel à un professionnel pour les nids plus importants ou difficilement accessibles.

Pour tout renseignement, appel en mairie.



Etat civil

Du 1^{er} janvier au 7 juillet 2018, notre commune a accueilli 5 nouveaux nés, nous avons célébré 6 mariages, mais également, nous avons à déplorer 32 décès.



St Loup à St Agathon



Le dimanche 19 août 2018 de 10h à 11h45, animation dans la commune avec les cercles de Paimpol et de Saint-Brieuc

